

LE 8 MARS, ON ARRÊTE TOUT.E.S

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, UNSA s'est saisie du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure du projet de réforme des retraites envers les femmes.



Nous appelons à la grève féministe pour gagner l'égalité au travail et dans nos vies, pour garantir notre indépendance économique.

En France, le gouvernement s'attaque de nouveau et frontalement aux femmes avec une réforme des retraites, qui va les percuter de plein fouet. Au cœur de la lutte contre cette réforme, le 8 mars est l'occasion de mettre sur le devant de la scène la situation et les revendications des femmes et d'amplifier la mobilisation.

Tout le monde perdant

Avec ce projet, les salarié·es devraient travailler beaucoup plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans en moyenne.

- L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de 3 mois chaque année dès la génération 1961. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968.
- Il faudrait avoir cotisé 43 annuités pour toutes celles et ceux né·es à partir de 1965.
- Un flou total règne sur la prise en compte de la pénibilité ou des carrières longues.

Un recul majeur

Seules 35 % des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Reporter l'âge de départ n'augmenterait pas l'emploi des seniors mais accélérerait la chute du niveau des pensions, déjà sévèrement amputées par les précédentes réformes.

Une réforme sexiste

Aujourd'hui, les femmes ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes (-60 % pour les femmes cadres !) et elles sont plus nombreuses à partir à 67 ans.

Au lieu de résoudre ces inégalités, la réforme va encore plus défavoriser les femmes :

- L'allongement de la durée de cotisation pénalise encore plus les femmes, qui ont des carrières plus courtes du fait des enfants. Aujourd'hui déjà 40 % des femmes partent à la retraite avec une pension amputée car elles n'ont pas validé toutes leurs annuités. Qu'est-ce que ce serait après la réforme !

- Le report de l'âge de départ neutralise l'apport des majorations pour enfants. Ainsi, les 120 000 femmes qui





partent, chaque année, à 62 ans grâce à leurs majorations devraient désormais attendre 64 ans !

- Le minimum de pension à 1200 € est conditionné à une carrière complète travaillée à temps plein rémunérée au SMIC, trois conditions excluantes pour les femmes qui seraient 40 % à toucher une pension inférieure à 1200 €.
- L'impact de la pension de réversion grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 %, va progressivement se réduire. En effet, elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations. Il faut au contraire l'ouvrir aux couples pacés !

L'égalité salariale, la solution

D'après l'INSEE, **les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes**. Une étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) démontre qu'à terme, l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes tout en dégagant près de 6 milliards de ressources supplémentaires. Il s'agit d'un chiffre a minima, ne prenant en compte que la retraite de base des salariés du privé. En incluant les fonctionnaires, les régimes spéciaux et les retraites complémentaires Agirc-Arrco, **l'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme**.

PATRONAT France		0049-3 : R X d e B Z X
PATRONAT Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ou assimilé		A rédiger exclusivement en euros €
MONTANT l'égalité salariale femmes-hommes, Soit environ cinq milliards et cinq cent millions d'euros		5 500 000 000
A la caisse nationale d'assurance vieillesse		
FAIT A Bourg en Bresse	LE plus tôt possible.	(ca fait des décennies qu'on en parle, alors il va p'tet falloir qu'on s'y mette !) (01)
Payable en France Patronat France 55 Avenue Bosquet 75007 Paris	PREMIER TAX FREE S A TVA REFUND 33-35 Rue Rennequin 75012 Paris	
Chèque n°		
°I19682023II° 004903		<< 0836656565''t.

Une question de courage face au blocage du patronat :

- Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale
- Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés
- Mettre fin au plafond de mère et aux discriminations de carrière qui pénalisent les femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière
- Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques
- Réduire le temps de travail pour permettre à toutes et tous d'exercer des responsabilités professionnelles tout en ayant une vie de famille

Faisons du 8 mars 2023 le jour du retrait de cette nouvelle réforme de régression sociale majeure.

Ensemble, nous gagnerons !

**Rassemblement à 15h30 devant la préfecture
de Bourg en Bresse**